

Image not found or type unknown



Congés à prendre dans l'année en cours

Par **Audrey**, le **09/08/2010** à **11:16**

Bonjour,
J'ai entendu dire récemment que nous pouvions prendre nos congés de l'année N dès que nous les avons acquis mais je n'arrive pas à trouver l'article du code de travail afin de le présenter à mon employeur.
Existe-t'il vraiment ? Si oui pourriez vous me donner le N° ?
Cordialement,
Audrey